

COMPTE RENDU  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
27 juin 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 22 juin 2019.

Présent-e-s : Mme Jacqueline Bonnet, Mme Anne-Marie Fitoussi, Mme Christelle Empeiraire, M Jean-Pierre Filiâtre, M Frédéric Melmoux, M Claude Morin, M Hervé Robin.

Excusé-e-s : M Frédéric Aubert, Mme Françoise Laurent.

Absent-e-s : Mme Agnès Vallon.

Secrétaire de séance : M Frédéric Melmoux.

La séance est ouverte à 20h30

Approbation du compte-rendu de la séance du 28/03/2019- Unanimité

**1/ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L361-1 du code de l'environnement et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Départemental de l'Isère a réalisé ce plan, considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1 ) accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du chemin rural suivant :

Piste du Col de la Croix

Reporté sur la carte ci-annexée

2 ) s'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) s'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés, sauf en dehors des opérations ponctuelle de débardage donnant lieu à une information du public pour ne pas emprunter cet itinéraire

5) La Commune n'assurera l'ouverture de la route forestière qu'en période d'estive (de mai à septembre)

6) La Communauté de Communes du Trièves assurera l'information et la mise en garde aux usagers, concernant l'utilisation de la piste par d'autres véhicules (véhicules légers, engins forestiers, agricoles, camions...)

**2/ Route de Mautira**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Plan de financement de la création de la route de Mautira.

Pour mémoire Le plan de financement initial :

Montant des travaux 20000€ TTC

Subvention 12000€

Autofinancement 12000€

Certains travaux optionnels ont été supprimés.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Montant des travaux 12000€ HT financés en totalité par la Commune.

Le Conseil Municipal souhaite que les travaux ne soient engagés qu'après accord des propriétaires des parcelles traversées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le nouveau plan de financement à l'unanimité des membres présents.

### 3/ Remboursement avance de frais

Mme La 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que la livraison du Tobogan initialement prévue en Mars a été annulée. Une nouvelle commande a été passée et la facture réglée par Mme Fitoussi Anne-Marie

Après délibération, Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de procéder au remboursement de 109€ à Mme Fitoussi Anne-Marie. Pour le remplacement d'un équipement de l'espace de jeux de l'Eglise.

### Questions diverses :

#### Vœu du Conseil Municipal en matière de transfert de compétence Eau et Assainissement

Mme La 2<sup>ND</sup> Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le projet de loi Engagement et Proximité /

1/ devrait permettre aux communes de s'opposer au transfert obligatoire au 01/01/2020 des compétences « eau et assainissement » ; Cela même si l'EPCI exerce partiellement, l'une ou l'autre de ces compétences. Sous réserve d'une minorité de blocage d'au moins 25% des Communes membres de l'EPCI, représentant au moins 20% de la population globale.

2/ donnerait 6 mois de plus aux EPCI pour exprimer leur choix, soit au plus tard le 01/01/2020.

Mme La 2<sup>ND</sup> Adjointe au Maire rappelle que la Communauté de Communes n'exerce pas la compétence assainissement collectif et qu'elle exerce partiellement la compétence Eau.

Considérant que la gestion de l'eau et de l'assainissement présente un intérêt particulièrement sensible pour la population locale et pour la commune ; le projet de loi n'étant pas encore adopté,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, émet le vœu suivant :

Dans l'attente de la parution des textes officiels assouplissant la loi NOTRe, il réaffirme sa volonté de conserver ses compétences eau et assainissement

Demande à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la CDCT de bien vouloir prendre en compte ce souhait qui impacte fortement le quotidien de la vie communale et de ses habitants.

#### Dégâts d'orage

Le 22 juin, suite à un violent orage les berges de l'Ebron ont été considérablement fragilisées en amont du Pont du Serre.

Des travaux d'urgences devront être réalisés. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat pour financer ces travaux. Adopté à l'unanimité.

Leur montant sera chiffré après étude et suite à une rencontre sur le terrain le 04 ou 5 juillet.

#### Subvention exceptionnelle

Une subvention exceptionnelle sera versée au sou des écoles de Tréminis afin de financer les festivités liées au départ en retraite de l'institutrice, Mme Desreumaux Brigitte.

La somme de 150€ sera prélevée sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement et versée au compte des Subventions.

#### Projet Cantine scolaire

Aucun des prestataires contactés n'est intéressé pour fournir les repas et accueillir les enfants de l'école, pendant la pause méridienne

#### Bibliothèque

Les livres seront prochainement disponibles dans une petite salle de l'école. Une information détaillée sera donnée dans l'Echo de Tréminis.

Le spectacle de Noël aura lieu le 15 décembre.

Les travaux de réparation du foyer du fournil ont démarré. La Région Rhône Alpes Auvergne a refusé de subventionner le programme des travaux du fournil.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23h00

L'adjointe au Maire, Anne-Marie FITOUSSI